

A NE PAS OUBLIER :

FAIRE CONTRÔLER SA POMPE À CHALEUR, POUR UN ÉTÉ ET UN HIVER TOUT CONFORT !

De plus en plus de Français choisissent d'installer une pompe à chaleur chez eux. En effet, solution naturelle et durable, les pompes à chaleur séduisent le plus grand nombre car elles permettent de réaliser d'importantes économies d'énergie tout en procurant un confort optimal. Elles sont également pérennes avec une durée de vie de 20 à 25 ans, voire plus. Toutefois, pour obtenir une telle longévité, un entretien régulier par un professionnel s'impose. Mais pourquoi faire contrôler une pompe à chaleur ? A quel moment le faire ? A qui faire appel ? SOFATH, leader français du chauffage par géothermie, disposant d'un réseau de concessionnaires Expert, répond à toutes ces questions !



Pourquoi entretenir sa PAC ?

Un mauvais entretien peut entraîner une hausse de la consommation due à un mauvais fonctionnement de la pompe à chaleur. Par ailleurs, le fluide frigorigène contenu dans certaines pompes à chaleur peut être toxique : un entretien régulier permet de limiter le risque de fuite. Ainsi, la révision d'une pompe à chaleur est indispensable pour garantir la bonne santé de la machine. Cela permet aussi d'assurer sa fiabilité, d'augmenter sa longévité et donc sa rentabilité.

Le contrôle est-il obligatoire ou non ?

L'entretien annuel d'une pompe à chaleur n'est pas obligatoire si sa charge en fluide frigorigène est inférieure à deux kilogrammes (environ 12 Kw). Dans le cas contraire, un entretien est obligatoire par un professionnel une fois par an. Cependant la maintenance de toutes les pompes à chaleur devrait bientôt devenir obligatoire. Concrètement, cette législation instaurerait l'obligation d'effectuer une maintenance de toutes les pompes à chaleur tous les deux ans. SOFATH a pris les devants et propose une révision biennale par un professionnel habilité à intervenir sur ce type de matériel.

En quoi consiste l'entretien d'une pompe à chaleur ?

L'entretien de la pompe à chaleur comporte plusieurs étapes que le professionnel doit respecter :

- Contrôler l'étanchéité du circuit frigorifique, du compresseur et de la performance de la pompe à chaleur.
- Contrôler le fonctionnement de la pompe à chaleur et effectuer son nettoyage.
- Contrôler la performance de l'installation et l'étalonnage des thermostats d'ambiance.
- Contrôler l'état des connexions électriques.
- Vérifier l'isolation et le degré de protection de l'installation par rapport au gel.
- Vérifier les performances techniques comme le niveau sonore.
- Contrôler l'eau de l'installation de chauffage et sa qualité.
- Contrôle le fonctionnement des organes sécurités électriques.
- Entretien des accessoires (ECS, détartrage du ballon, option piscine).

Il s'accompagne de conseils sur les règles et usages pour une bonne utilisation de sa pompe à chaleur.

A quel moment effectuer le contrôle ?

Il est bien sûr recommandé d'éviter les périodes surchargées pour les professionnels ou celles de pleine activité du matériel. En bref, la meilleur période est celle comprise entre avril et juin.

A qui faire appel pour effectuer le contrôle ?

SOFATH s'appuie sur un réseau de concessionnaires Expert, unique sur le marché du chauffage. Les concessionnaires bénéficient du centre de formation agréé EFIQUAPAC de la marque pour perfectionner leurs connaissances des produits et des techniques d'installation et de maintenance. Ils disposent de toutes les qualifications requises afin d'effectuer les interventions :

- La qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) créée par l'État qui certifie la qualité de services et le savoir-faire du réparateur de pompe à chaleur.
- L'attestation de capacité est un certificat délivré par un organisme agréé à un installateur de pompe à chaleur qui prouve sa capacité à manipuler en toute sécurité le fluide frigorigène.

Existe-t-il des contrats d'entretien ?

SOFATH propose des contrats d'entretien annuel permettant de profiter d'un contrôle d'étanchéité et d'une vérification complète du bon fonctionnement de l'installation. Grâce à ce contrat, le propriétaire de la pompe à chaleur n'a plus à penser à programmer la visite du professionnel. Par ailleurs, il est sûr de disposer d'un matériel efficace, fonctionnant parfaitement, économe en énergie et à la durée de vie optimale.

Peut-on entretenir soi-même sa pompe à chaleur ?

Des gestes quotidiens permettent d'optimiser le fonctionnement d'une pompe à chaleur mais, bien sûr, ne remplace absolument pas l'entretien annuel effectué par un professionnel.

Par exemple, pour une pompe à chaleur aérothermique : nettoyer régulièrement l'unité extérieure, dépoussiérer et laver les bouches d'insufflation intérieures... Pour une pompe à chaleur géothermique : surveiller la pression du module hydraulique, vérifier le bon remplissage du circuit de chauffage...

Pour tout renseignement :
SOFATH - Service consommateur
Tél. 0 809 400 120

A propos de SOFATH

Depuis 1981, SOFATH, groupe BDR Thermea, conçoit, développe, fabrique et commercialise des solutions thermodynamiques (pompes à chaleur géothermie, aérothermie et chauffe-eaux thermodynamiques). Ces solutions écologiques et économiques utilisent les énergies renouvelables (terre, eau et air) pour chauffer et/ou rafraîchir les maisons individuelles ainsi que pour fournir l'eau chaude sanitaire et pour chauffer l'eau des piscines, en neuf comme en rénovation.

SOFATH s'appuie sur un réseau de concessionnaires Expert (unique sur le marché du chauffage) et une démarche qualité globale (certification NF PAC, double certification ISO 9001 et 14001, qualification RGE).

Situés à Portes-Lès-Valence, le site de production, la recherche et Développement et le centre de formation collaborent étroitement avec le centre de compétence R&D dédié aux PAC du Groupe BDR Thermea, lui permettant de proposer des produits innovants et de qualité.

SOFATH emploie 29 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros.

Service de presse Sofath

CLC Communications • 50 avenue du Président Wilson Bât. 127 • 93210 La Plaine Saint-Denis • Tél : 01 42 93 04 04

Contacts

Jérôme Saczewski - j.saczewski@clccom.com • Mathias Koubi - m.koubi@clccom.com
Diane Jourdan - d.jourdan@clccom.com • Basile Rabouille - b.rabouille@clccom.com